

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-MARTIN-LES-EAUX

Séance du 9 septembre 2026

Nombre de membres :

afférents au C.M : 11

en exercice : 11

qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 04/09/2026Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame ROUZE Sylvie, Maire.

Présents : BARTHELEMY Jean-Paul, CHARVE Marianne, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid, TREILLET Jonathan

Secrétaire de séance : Monsieur BARTHELEMY Jean-Paul

Objet : Subvention exceptionnelle à la Protection Civile en solidarité en faveur des communes sinistrées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1111-1,

Considérant que les incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France et ont ravagé plusieurs centaines de milliers d'hectares, et nécessite l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique,

Considérant que face à ce drame, et sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint-Martin-les-Eaux contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités par un don de deux euros par habitant, soit 240 €,

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** le soutien financier à hauteur de deux euros par habitant, soit 240 € à destination de la Protection Civile.
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents.

Résultat du vote :

POUR : 9 (BARTHELEMY Jean-Paul, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (TREILLET Jonathan, CHARVE Marianne)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME**

**Le Maire
Sylvie ROUZÉ**

